



Berne, le 29 mai 2019

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture) ; Liste de questions sur le projet mis en consultation

1. Mise en œuvre du message culture 2016–2020

Comment jugez-vous la mise en œuvre du message culture 2016–2020 par l'Office fédéral de la culture (OFC), Pro Helvetia et le Musée national suisse (cf. point 1.4.1 du rapport explicatif) ?

2. Axes d'action de la politique culturelle de la Confédération

Comment jugez-vous le maintien des trois axes d'action de la politique culturelle fédérale (« participation culturelle », « cohésion sociale » et « création et innovation ») et l'ajout de l'accent « numérisation » (voir point 1.4.2 du rapport explicatif) ?

3. Poursuite du développement des mesures

Comment évaluez-vous la fixation des priorités en ce qui concerne le développement des mesures durant la période de financement 2021 à 2024 (voir points 1.4.2.1 à 1.4.2.3 du rapport explicatif) ?

4. Révision de la loi sur le cinéma

Les films soutenus par la Confédération devraient à l'avenir être plus facilement accessibles au grand public une fois l'exploitation commerciale terminée (voir point 3.2 du rapport explicatif). Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? En outre, les entreprises qui proposent des films par voie électronique à la demande ou par abonnement devraient être tenues, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les diffuseurs de télévision, d'investir 4 % de leur chiffre d'affaires brut dans le cinéma suisse ou de payer une taxe de remplacement correspondante (voir point 3.2 du rapport explicatif). Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? Enfin, les entreprises qui proposent des films en ligne sont tenues de réserver 30 % de leur catalogue à des films européens (cf. ch. 3.2 du rapport explicatif). Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

5. Autres modifications législatives

Comment évaluez-vous les autres adaptations législatives (cf. ch. 3.1 ss du rapport explicatif) et la proposition de confier à une institution fédérale de droit public le recrutement des enseignants des écoles suisses à l'étranger (voir point 2.6.3 du rapport explicatif) ?

6. Ressources financières pour la mise en œuvre du message culture 2021–2024

Comment évaluez-vous les ressources financières affectées à la mise en œuvre du message culture 2021–2024 (voir point 4 du rapport explicatif), qui s'élèvent à un montant total de 942,8 millions de francs ? Comment évaluez-vous les priorités établies par rapport aux moyens prévus ?